



---

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements  
de la population et des habitations****Vingt-quatrième réunion**

Genève, 21-23 septembre 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Recensements prochainement prévus dans la région  
de la Commission économique pour l'Europe****Recensement 2022 de la population et des habitations  
en République de Serbie – Innovations et défis****Note de l'Office de statistique de la République de Serbie\****Résumé*

Le recensement de la population et des habitations de la République de Serbie sera réalisé en octobre 2022 de manière traditionnelle, par le porte-à-porte. Néanmoins, pour la première fois, aucun formulaire papier ne sera utilisé pour recueillir les données. Les agents recenseurs utiliseront en remplacement des formulaires électroniques sur ordinateurs portables.

Le présent document expose l'expérience acquise par l'Office de statistique de la République de Serbie dans le cadre de la modernisation de la méthode traditionnelle de recensement, ainsi que les défis et les obstacles rencontrés. Il offre également un aperçu des principales nouveautés dans le processus et des autres améliorations à planifier pour pouvoir effectuer le prochain recensement de la population et des habitations, en 2031, en s'appuyant sur les données administratives.

---

\* Établie par Snežana Lakčević et Suzana Stanojković.

*Note* : Les appellations employées dans le présent document ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



## I. Introduction

1. La Serbie compte sur une longue tradition en matière de recensement, qui remonte à l'année 1834, lorsque le premier recensement a été effectué sur le territoire qui constituait la Serbie à l'époque. Depuis 1884, tous les recensements nationaux ont été effectués selon un règlement spécial, de manière traditionnelle, à l'aide de questionnaires papier.
2. Le cadre juridique national qui régit la réalisation du recensement de la population et des habitations de 2022 (ci-après « RPH 2022 ») est composé de la loi sur le recensement de la population et des habitations de 2022 (Journal officiel de la République de Serbie, n<sup>os</sup> 9/2020 et 35/2021) et de la loi sur les statistiques officielles (Journal officiel de la République de Serbie, n<sup>os</sup> 104/09 et 24/11).
3. Le RPH 2022 est préparé, organisé et réalisé par l'Office de statistique de la République de Serbie (SORS). Certaines opérations dans le cadre de la préparation, de l'organisation et de la réalisation du recensement sur le territoire des municipalités, des villes et de la ville de Belgrade sont menées par le SORS par l'intermédiaire de commissions de recensement, conformément à la loi. Divers organismes, tels que des ministères, des organisations spéciales, des collectivités locales ou d'autres instances, sont également associés au processus et réalisent des activités dans leur champ de compétences.
4. Le présent document vise à présenter brièvement les pratiques liées à la réalisation du recensement en République de Serbie, en soulignant les nouveautés prévues pour le cycle de 2020 et les défis rencontrés par le SORS pendant la phase de préparation.

## II. Principales caractéristiques du recensement de la population et des habitations de 2022

5. Le RPH 2022 est caractérisé par de nombreuses nouveautés et des circonstances particulières dues à la pandémie de COVID-19 pendant laquelle les activités préparatoires ont eu lieu.
6. Le SORS a réfléchi à d'autres moyens de réaliser le recensement dans l'intention d'améliorer l'efficacité des opérations, la qualité des données et les délais de diffusion, et de réduire la charge qui pèse sur les répondants.
7. Comme les conditions nécessaires à la réalisation d'un recensement à partir des données des registres (formule combinée ou recensement fondé sur des registres) n'étaient pas réunies pour le RPH 2022<sup>1</sup>, le SORS a étudié d'autres moyens de moderniser et de transformer autant que possible la méthode traditionnelle de recensement, en fonction des capacités disponibles. Il a été décidé d'effectuer le 28<sup>e</sup> recensement en suivant la méthode traditionnelle (porte-à-porte) et en adoptant une nouvelle approche pour la collecte des données : l'entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI), qui remplace l'entretien stylo papier (PAPI). Les sources administratives seront quant à elles utilisées à certaines étapes, comme l'imputation des données, le contrôle de la couverture et de la qualité, etc. Outre ce nouveau mode de collecte des données, le RHP 2022 comprendra pour la première fois les éléments suivants :
  - a) Un mécanisme permettant de connecter les données de recensement et les données géospatiales au niveau du numéro de maison et de produire ainsi des données de recensement géoréférencées à 1 km<sup>2</sup> ;
  - b) Un système qui permettra de suivre en temps réel le dénombrement ;
  - c) Un double système d'estimation dans le cadre de l'enquête postcensitaire<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La possibilité de mener un recensement fondé sur des registres et la possibilité de mettre en place un registre statistique de la population ont été évaluées dans le cadre du projet « Registre statistique de la population » (IPA 2012 MB).

<sup>2</sup> En République de Serbie, depuis le recensement de la population et des habitations de 1953, le contrôle de la qualité des données recueillies passe par une enquête postcensitaire. Les données

8. Le recensement est réalisé conformément aux Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2020 ainsi qu'au Règlement (CE) n° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil, du 9 juillet 2008, concernant les recensements de la population et du logement, en termes de contenu, de définitions et de classifications. Toutes les caractéristiques essentielles énumérées dans les Recommandations sont incluses, de même qu'un ensemble de caractéristiques non essentielles sélectionnées en fonction des besoins nationaux. En outre, à l'issue de consultations avec les utilisateurs, plusieurs questions, qui ne font pas partie des Recommandations, ont également été intégrées.

9. Les résultats seront présentés suivant la notion de population totale de résidents habituels.

10. La collecte sur le terrain se déroulera du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022 et la date de référence pour les données recueillies sera le 30 septembre 2022 à 00h00.

11. Les travaux sont financés dans le cadre du programme national au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) de l'Union européenne de 2018, et, en partie, du budget de la République de Serbie.

12. Au total, 15 500 ordinateurs portables ont été achetés.

## A. Principaux facteurs de l'innovation technologique et méthodes de collecte des données

13. Le passage de la méthode PAPI à la méthode CAPI est motivé par les divers avantages qui découlent de l'utilisation de dispositifs informatiques. L'un des principaux avantages est l'amélioration de la qualité des données. De plus, l'investissement dans la méthode CAPI se traduira par des résultats plus rapides. Grâce à un délai de traitement plus court, le décalage entre la fin de la collecte sur le terrain et la disponibilité des résultats finaux sera réduit. À la différence du recensement de la population et des habitations de 2011, où les résultats finaux avaient commencé à être diffusés douze mois après l'achèvement de la collecte sur le terrain, pour le RPH de 2022, il est prévu que la diffusion commence cinq ou six mois après la fin de la collecte.

14. Grâce à l'application de la méthode CAPI et à l'allongement du temps prévu pour le travail sur le terrain (quatre semaines au lieu de deux), il ne faudra engager que 17 200 participants directs (instructeurs et agents recenseurs), soit plus de deux fois moins qu'en 2011 (41 000).

Tableau 1

### Comparaison sommaire du RPH 2011 (PAPI) et du RPH 2022 (CAPI)

	2011 (PAPI)	2022 (CAPI)
Agents recenseurs	36 559	15 000
Instructeurs	4 471	2 200
Durée de la collecte sur le terrain	15 jours (2 à 5 jours supplémentaires dans les grandes villes)	31 jours

collectées au moment du contrôle de la qualité sont comparées aux résultats du recensement afin de détecter les erreurs de couverture et de déterminer la qualité des données du recensement. Le re-dénombrement repose sur l'hypothèse que les conditions sont les mêmes que lors du recensement et que le contrôle de la qualité est indépendant du recensement. Dans le cadre du RPH 2022, l'enquête postcensitaire sera réalisée immédiatement après le dénombrement, par un nouveau dénombrement portant sur un échantillon de 250 secteurs de dénombrement.

	2011 (PAPI)	2022 (CAPI)
Matériel imprimé	300 t de matériel imprimé ; 12 millions de personnes ont rempli les questionnaires principaux	550 000 questionnaires principaux (à utiliser dans des circonstances exceptionnelles) ; Lignes directrices
Traitement des données	12 mois	5-6 mois
Début de la diffusion	12 mois après la fin de la collecte sur le terrain	5-6 mois après la fin de la collecte sur le terrain

### III. Essai concernant la collecte de données sur le terrain

15. Le recensement pilote de la population et des habitations s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019 sur un échantillon de 260 secteurs de dénombrement (parmi les 41 000 secteurs au total), dans 51 municipalités/villes. L'échantillon couvrait 132 secteurs de dénombrement en zones urbaines et 128 en zones rurales.

16. Après la collecte sur le terrain, qui s'est déroulée du 22 mai au 5 juin 2019, une enquête postcensitaire a été réalisée en effectuant un nouveau dénombrement dans 16 secteurs.

#### A. Objectifs du recensement pilote

17. Le principal objectif du recensement pilote était de tester en temps utile et grâce à la simulation des activités de dénombrement sur le terrain les solutions qui seront appliquées dans le cadre de l'opération principale, afin de remédier rapidement aux éventuelles insuffisances.

18. Les aspects suivants ont été testés lors du recensement pilote :

- a) Instruments méthodologiques et organisationnels ;
- b) Deux modes de collecte des données : l'autodénombrement via Internet (entretien en ligne assisté par ordinateur, mode « CAWI ») et le mode CAPI. Le mode CAWI a été déployé dans trois villes, à savoir, Belgrade, Novi Sad et Nis, du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2019, et le mode CAPI, du 8 au 30 avril. Dans les autres municipalités/villes, des recenseurs formés ont collecté des données à l'aide d'ordinateurs portables, du 1<sup>er</sup> au 30 avril ;
- c) Mise au point d'applications en interne ;
- d) Possibilité d'associer les données de recensement aux données géospatiales ;
- e) Double système d'estimation dans le cadre de l'enquête postcensitaire ;
- f) Suivi hiérarchique, en fonction des rôles et responsabilités du personnel (instructeurs, coordonnateurs et superviseurs) ;
- g) Externalisation de certaines activités clés, comme la collecte de données selon le mode CAWI, la conception de logiciels permettant la mise à jour/collecte et l'utilisation de données géospatiales, et la préparation de cartes électroniques.

#### B. Principales conclusions

19. Bien que les phases de préparation et de mise en œuvre aient été menées avec succès, le taux de réponse total dans le cadre de la méthode CAWI a été de 5,4 %. Le taux de réponse était plus élevé dans les zones urbaines (7,5 %) que dans les zones rurales (3 %).

20. Ce résultat s'explique avant tout par les faits suivants :
- a) La méfiance à l'égard de la collecte de données en ligne et la réticence à divulguer des informations personnelles en ligne : en Serbie, ces facteurs restent un frein important ;
  - b) Même si environ 70 % des habitants de Serbie avaient accès à Internet au moment du recensement pilote, l'utilisation d'Internet pour l'autodénombrement n'a pas été acceptée par une partie importante de la population en raison des coutumes, c'est-à-dire des croyances concernant les raisons premières d'utiliser Internet ;
  - c) La population n'était pas suffisamment sensibilisée aux avantages de ce mode de collecte de données, notamment la réduction des coûts, de la charge pesant sur les répondants, etc.
21. Compte tenu des résultats du recensement pilote, il a été décidé que le mode CAWI ne serait pas utilisé pour la collecte de données, non seulement en raison du faible taux de réponse mais aussi de la difficulté de contrôler la couverture.
22. L'externalisation présente incontestablement certains avantages, mais elle comporte aussi des risques, surtout lorsqu'il s'agit des éléments clefs. Pour éviter d'avoir recours à des fournisseurs extérieurs, il a été décidé de mettre au point les principaux éléments techniques en interne.
23. La production de données de recensement géoréférencées à 1 km<sup>2</sup> est possible.
24. Un double système d'estimation sera appliqué dans le cadre du RPH 2022.
25. Il est nécessaire de mettre à niveau les applications pour la saisie et le suivi des données ainsi que de mettre au point une solution technique pour la collecte de données géospatiales.

#### IV. Conception et mise au point du système d'information

26. Pour garantir la conformité avec les nouvelles prescriptions relatives au déroulement du recensement, il a fallu reconstruire l'architecture du centre de données et mettre à niveau l'infrastructure du réseau.
27. L'application CAPI pour la collecte des données a été mise au point en interne, par le SORS, dans le cadre du système de traitement intégré des données (IST)<sup>3</sup>.
28. Dans le cadre du recensement, le système IST sera utilisé pour la collecte, la synchronisation et le traitement des données. Cet outil permet de saisir tout type de données, d'effectuer une validation des données sur place (validation des données au moment de la réponse) et/ou par lots (validation des données sur des ensembles complets de données) et de gérer le flux des questionnaires de recensement. Grâce à une opération complexe de synchronisation, le système IST prend en charge le transfert intelligent des données vers un serveur. Une fois sur le serveur, les données sont immédiatement stockées dans des bases de données relationnelles.
29. L'avantage particulier que présente l'application CAPI pour la saisie des données est qu'elle peut fonctionner hors ligne si bien qu'il n'est pas indispensable d'avoir Internet. Une connexion Internet est nécessaire pour la synchronisation quotidienne des données et leur

<sup>3</sup> Le système IST simplifie le traitement des données, augmente leur valeur grâce à un système unifié et réduit leur complexité. Comment cela est-ce possible ? Saisie, traitement et communication des données réunis en un seul endroit ; Interface unique, quel que soit le domaine statistique ou le type de questionnaire ; Applications et partage de données faciles ; Utilisation de logiciels que le SORS possède déjà, sans achat de logiciels supplémentaires. Que peut faire le système IST pour un organisme national de statistique ? Il intègre les données, transforme le système de manière à le rendre conforme au Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM), active les métadonnées pour la production quotidienne, renforce les compétences et la flexibilité du personnel, réduit les coûts.

transmission vers la base de données centrale, une opération que les agents recenseurs pourront faire depuis leur domicile.

30. Sur la base des résultats du recensement pilote, les applications de saisie et de suivi des données ont été améliorées. En outre, des changements significatifs ont été apportés aux solutions techniques pour la collecte de données géospatiales afin de moderniser l'ensemble du processus. Les données géospatiales ont été extraites du registre d'adresses et incorporées dans l'application CAPI. Comme le registre des adresses n'est pas complet ni mis à jour et que, par conséquent, certains objets n'y figurent pas bien qu'ils existent sur le terrain, les données géospatiales de ces objets seront collectées d'une autre manière, à l'aide du logiciel libre « QGIS », qui est adapté aux besoins du recensement.

31. Plus de 20 applications, mises au point par les experts du SORS, seront utilisées pour la collecte et le traitement des données, ainsi que pour l'appui logistique et l'organisation. Outre les applications pour la saisie des données, pour le suivi des opérations sur le terrain pendant le recensement et pour les enquêtes postcensitaires, des applications Web ont été spécialement mises au point pour le dénombrement de catégories particulières de population (personnel diplomatique, prisonniers, personnes dans les institutions sociales, etc.), la formation des commissions de recensement, l'examen et le classement des candidats, la rédaction des contrats, la distribution du matériel, le calcul de la rémunération pour le travail effectué, etc. D'autres applications sont également mises au point pour certaines phases du traitement des données, telles que la gestion des imprévus, le contrôle d'accès logique, la présentation des résultats sous forme de tableaux, etc.

32. Conscient que la sécurité du système d'information et de communication est l'un des enjeux primordiaux, le SORS a défini des mesures de protection, des méthodes et des procédures pour atteindre et maintenir un niveau adéquat de sécurité du système TIC conformément à la loi sur la sécurité de l'information (Journal officiel de la République de Serbie, n<sup>os</sup> 6/2016, 94/2017 et 77/2019) et à la loi sur la protection des données personnelles (Journal officiel de la République de Serbie n<sup>o</sup> 87/18). La gestion de la sécurité de l'information est régie par plusieurs documents internes tels que le Règlement sur la sécurité des systèmes TIC, le Règlement sur l'utilisation des ressources TIC, les Procédure et mesures de renforcement de la sécurité de l'information au sein du SORS, etc. Afin de préserver la confidentialité et de protéger les données sensibles recueillies sur le terrain, l'une des mesures qui sera appliquée est le cryptage des données.

## V. Incidence de la pandémie de COVID-19

33. Sur la base des résultats d'une analyse et d'une évaluation exhaustives des risques, il a été décidé de reporter le recensement de six mois, c'est-à-dire d'effectuer les opérations sur le terrain en octobre 2021 au lieu d'avril 2021, en raison de la situation épidémiologique défavorable causée par la COVID-19, qui aurait pu compromettre sensiblement la préparation du recensement et le travail sur le terrain. Cependant, comme la situation épidémiologique s'est aggravée, lors des débats sur le projet de loi portant modification de la loi sur le recensement de la population et des habitations de 2021, les députés ont proposé des amendements à l'Assemblée nationale qui visaient à prolonger le report du recensement jusqu'en octobre 2022. Après adoption de ces amendements, la loi portant modification de la loi sur le recensement de la population, des ménages et des logements de 2022 a été adoptée le 7 avril 2021.

34. Après que la décision de reporter la collecte sur le terrain a été prise et afin d'assurer la production de données fiables et de qualité, le SORS a réfléchi à différentes possibilités, parmi lesquelles : apporter d'éventuels ajustements aux questionnaires du recensement ; adopter des modes de collecte de données supplémentaires ; modifier les méthodes et les plans pour le dénombrement des groupes de population spéciaux ; définir des plans et des actions pour différents scénarios qui lui permettraient d'être flexible et réactif face aux diverses situations pendant la pandémie, etc.

35. Outre le principal mode de collecte de données CAPI, des données seront également recueillies dans le cadre d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur (CATI), lorsque les entretiens en face à face ne sont pas possibles en raison de la situation épidémiologique.

36. Malgré les circonstances défavorables, les activités préparatoires se sont poursuivies selon le plan d'action modifié.

## VI. Défis

37. Pendant la phase de planification et de préparation, le SORS a dû faire face à de nombreux défis en raison de la modernisation des pratiques de recensement et du report du travail sur le terrain à cause de la pandémie de COVID-19.

38. L'introduction de nouvelles technologies a eu des conséquences importantes sur l'ensemble du processus de recensement et a fait apparaître un certain nombre de défis et de risques pour lesquels il a fallu trouver des solutions appropriées. Parmi les principaux défis, on peut citer les suivants : le renforcement des capacités de conception et de réalisation des opérations sur le terrain ; la mise au point de nombreuses applications en interne ; la perte ou l'endommagement d'ordinateurs portables ; la perte éventuelle de données ; la formation du personnel en vue de le doter de compétences suffisantes pour la collecte de données sur ordinateur portable ; la protection des données ; le soutien technique pendant la collecte sur le terrain ; la confiance du public dans la sécurité et la confidentialité des données ; la réutilisation des ordinateurs portables, etc.

39. L'un des défis majeurs pour le SORS a été de créer les conditions nécessaires à la production de données de recensement géoréférencées à 1 km<sup>2</sup>. Les solutions techniques de collecte des coordonnées ont été modifiées en fonction des résultats du recensement pilote, en coopération avec l'Autorité géodésique nationale, qui est chargée de la tenue du registre des adresses. La principale difficulté a été de trouver un moyen de collecter les coordonnées des objets qui existent sur le terrain mais qui ne figurent pas dans le registre d'adresses.

40. En plus des modifications apportées au processus de collecte des données, le report des activités de dénombrement va de pair avec une augmentation importante des coûts initialement prévus. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour :

- a) Louer un local pour les ordinateurs portables et assurer la sécurité physique et technique de l'entrepôt où ils sont stockés ;
- b) Former un plus grand nombre d'agents recenseurs et d'instructeurs que prévu afin d'augmenter la proportion du personnel de soutien de 12,5 à 20 % et d'assurer le bon déroulement des activités sur le terrain ;
- c) Acheter du matériel de protection et des désinfectants pour tous les participants à la formation et aux opérations de dénombrement sur le terrain ;
- d) Couvrir les frais de déplacement liés aux opérations sur le terrain, plus élevés que prévu compte tenu notamment de la forte augmentation du prix du carburant ;
- e) Engager du personnel supplémentaire pour mettre en œuvre les mesures sanitaires à l'échelle des collectivités locales ;
- f) Effectuer le dénombrement dans les institutions de protection sociale ;
- g) Élargir la campagne médiatique, sensibiliser davantage aux activités de recensement, renforcer la confiance des citoyens et mieux mettre en évidence le SORS ;
- h) Augmenter la rémunération des agents recenseurs et des instructeurs afin que celle-ci se rapproche du salaire moyen en République de Serbie.

41. En outre, il fallait suivre en permanence l'évolution de la situation épidémiologique pour repérer et évaluer à temps les risques potentiels et adapter/modifier les activités prévues.

## VII. Situation actuelle

42. Au moment de l'élaboration du présent document, moins de trois mois avant le début de la collecte sur le terrain, les nombreuses activités préparatoires sont sur le point de s'achever.

43. Les principaux outils méthodologiques et organisationnels et les diverses applications sont prêts, la mise à jour concernant le territoire (révision des secteurs de dénombrement) est terminée, des commissions de recensement ont été formées dans les collectivités locales, le site Web du RPH 2022 a été lancé, etc.

44. La sélection et la formation des candidats sont en cours et comportent trois niveaux :

a) Niveau 1 – coordonnateurs municipaux. Une formation de cinq jours a été organisée pour les coordonnateurs municipaux, qui sont pour la plupart sélectionnés parmi le personnel du SORS.

b) Niveau 2 – instructeurs. La sélection des candidats pour les postes d'instructeurs est en cours. Un avis est publié et les candidats ne peuvent postuler que par Internet en remplissant un formulaire de candidature électronique sur le site du SORS. Après avoir été testés sur leurs compétences informatiques et avoir été reçus en entretien, les candidats sont tenus de suivre un cours de formation de cinq jours.

c) Niveau 3 – agents recenseurs. Un avis public sera bientôt lancé. Les candidats devront également postuler en remplissant un formulaire de candidature électronique sur le site du SORS. Après le test de compétences informatiques, une formation de cinq jours sera organisée.

45. La formation des instructeurs et des agents recenseurs sera organisée dans les collectivités locales, en présentiel. Pour assurer l'uniformité de la formation, un support pédagogique (présentations, exercices, courtes vidéos, etc.) est mis au point. À la fin de la formation, les candidats seront tenus de passer un test, sur la base duquel la sélection finale sera effectuée.

46. Les outils méthodologiques et organisationnels et les applications servant au dénombrement des catégories particulières de population, qui sera effectué en coopération avec les ministères et d'autres institutions, seront bientôt opérationnels.

47. Le SORS est conscient que ces changements importants qu'il est prévu d'apporter doivent être communiqués dans le cadre d'une campagne médiatique complexe, orchestrée à plusieurs niveaux et adressée à différents pans de la société, grâce à des activités de communication planifiées et gérées avec rigueur. La campagne médiatique, qui vise à donner un plus grand retentissement aux activités de recensement et à préserver la confiance dans les statistiques officielles, est en cours. Grâce à cette campagne, des informations vont être communiquées au public afin de le sensibiliser à l'importance des données du recensement pour la société dans son ensemble. De grands efforts seront faits pour encourager les citoyens à répondre à l'appel public. La campagne médiatique s'appuiera aussi bien sur les médias en ligne que sur les médias traditionnels.

## VIII. Au-delà du RPH 2022

48. Même si la nouvelle méthode de recensement ne peut pas être appliquée dans le cadre du RPH 2022, le SORS continue de prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit possible de réaliser le recensement 2031 en s'appuyant sur les sources administratives.

49. À l'issue du RPH 2022, il est prévu de faire une « simulation » d'un recensement fondé sur des registres en utilisant les données administratives qui seront disponibles à ce moment-là. Les résultats montreront les lacunes en termes de disponibilité, de couverture, de contenu et de qualité des sources administratives et permettront de déterminer ce qu'il convient d'améliorer dans les registres pour que ceux-ci puissent être utilisés aux fins des recensements.

50. À cet égard, les mesures suivantes sont prévues :

a) Sur la base des principaux résultats de l'activité de simulation décrite ci-dessus, le SORS établira une feuille de route assortie d'objectifs et d'étapes ;

b) Des ateliers nationaux seront organisés en vue principalement d'étudier les possibilités, de réfléchir aux étapes suivantes, aux rôles et aux responsabilités des institutions

concernées dans le processus d'introduction d'un recensement fondé sur les registres, et de définir des délais de mise en œuvre pour chacune des étapes définies ;

c) Les conclusions issues des ateliers nationaux seront présentées à l'occasion d'une conférence où le SORS détaillera les résultats de l'analyse et la feuille de route ;

d) La dernière étape consistera à élaborer un plan d'action pour le lancement du recensement fondé sur les registres, et à déterminer quels sont les organes de l'administration publique concernés.

51. Toutefois, sachant que les sources administratives ne pourront pas fournir de données pour toutes les caractéristiques essentielles définies dans les Recommandations, le SORS a décidé de pallier le manque de certaines données en établissant un registre statistique de la population. Ce registre sera mis au point sur la base des données du RPH 2022 et régulièrement mis à jour à partir des sources administratives disponibles.

## **IX. Conclusions**

52. Dans le cadre du cycle de recensement actuel, le SORS apporte des améliorations au processus en appliquant une stratégie zéro papier dans le cadre de laquelle il est particulièrement important que les experts du SORS mettent au point les solutions techniques indispensables en interne.

53. Cependant, l'engagement pris de moderniser et de mettre en œuvre des meilleures pratiques internationales pose de nouveaux défis au SORS, tant du point de vue des nouvelles méthodes de recensement que des exigences constantes de la société, à savoir la publication plus rapide de résultats obtenus à moindre coût et la réduction de la charge pesant sur les répondants. L'adoption d'une approche entièrement nouvelle fondée sur les données administratives suppose que de nombreuses conditions préalables soient remplies : la disponibilité de données avec un niveau de couverture et de qualité suffisant, l'acceptation par le public, une bonne coopération avec les autorités responsables des registres, des investissements initiaux importants, etc.

54. L'adoption d'une nouvelle loi sur les statistiques officielles viendra compléter le cadre juridique qui permettra le téléchargement de données provenant non seulement de sources publiques mais aussi de sources privées. Grâce à l'expérience et aux connaissances acquises et à la volonté de progresser, nous espérons atteindre les objectifs qui ont été fixés.